

Droit des sociétés ou droit administratif des biens

Par **marsuup**, le **08/07/2013** à **22:44**

Bonjour je m'interroge sur la pertinence de choisir le droit des société en TD dès la L3. le droit administratif des biens ne doit-il pas lui être préféré avec le droit civil pour avoir plus d'horizon ouvert ?

Par **bulle**, le **09/07/2013** à **18:04**

Bonjour,

Selon moi, en L3 il faut commencer à faire un choix entre public et privé. Vous avez pu aborder les matières de chacun des univers donc le choix devrait commencer à se dessiner. Cela serait dommage de se garder un horizon trop "ouvert" et de finir en M1 en ayant pas trop étudié l'une de ses matières de prédilection.

Par **Yn**, le **10/07/2013** à **09:54**

Je pense que la L3 est l'année du choix : tu as déjà étudié le droit des obligations et le droit administratif. Tu dois également commencer à mûrir ton projet professionnel et faire des choix.